



RÈGLEMENT 2018 EXPOSITION ET CONCOURS AMATEURS AU CENTRE D'ART DE MONTRELAIS

Thème : INACHEVÉ

Format : Exposition du 1 au 9 décembre 2018

Article 1 : Le Centre d'art de Montrelais (19 bis place de l'Abbaye, 44370 Montrelais) organise une exposition-concours amateurs sur le thème **INACHEVÉ**.

Article 2 : Le concours est ouvert à tous. Les membres actifs (membres du Conseil d'administration) de l'association du Centre d'art de Montrelais peuvent participer mais pas concourir.

Article 3 : Les gagnants du concours de l'année précédente pourront participer à titre d'invités d'honneur mais ne pourront pas concourir.

Article 4 : Toutes les techniques et tous les supports sont acceptés (installation, peinture, dessin, gravure, sculpture, photographie, modelage, etc.)

Article 5 : La première sélection se fera par courrier ou par mail adressé à artmontrelais@free.fr en y joignant une photographie de l'œuvre avec son nom, son adresse, son numéro de téléphone, la technique employée, un titre éventuel.

Article 6 : Le format est libre. Les œuvres murales devront être dotées d'un système d'accrochage.

Article 7 : Chaque participant pourra présenter une à trois œuvres maximum.

Article 8 : La date limite de la réception des photographies des œuvres par courriel ou courrier est fixée au **10 novembre 2018**.

Article 9 : Chaque participant sera avisé du résultat du Comité de Sélection, qui désigne les œuvres exposées, par courrier ou mail. Les photographies ne seront pas renvoyées.

Article 10 : Les œuvres retenues devront être déposées au Centre d'art les week-ends du 17-18 novembre ou 24-25 novembre 2018 aux horaires d'ouverture, entre 15h à 18h. L'exposition **INACHEVÉ** se déroulera du 1^{er} au 9 décembre. Entrée libre samedi et dimanche de 15h à 18h, en semaine sur simple rendez-vous au 02 40 98 08 64. Les visiteurs pourront voter pour l'œuvre de leur choix pendant toute la durée de l'exposition.

Article 11 : Le dépouillement des bulletins aura lieu le jour du dévernissage, le 9 décembre à 17h. Le Prix du Jury et le Prix du Public seront remis aux gagnants du Concours par les membres de l'association du Centre d'art.

Article 12 : Chaque œuvre sera retirée le soir du dévernissage.

Article 13 : L'association n'assurant pas les œuvres pendant la durée de l'exposition, l'artiste pourra le faire s'il le juge nécessaire. En outre, en cas de participation insuffisante, l'association se réserve le droit d'annuler le concours.

Centre d'art de Montrelais – 19 bis place de l'Abbaye - 44370 MONTRELAIS- Tél. 02 40 98 08 64
Site <http://artmontrelais.free.fr> email : artmontrelais@free.fr